



Offre aux adhérents et bénévoles d'une Association



Offre exclusive réservée aux adhérents et bénévoles des associations clientes à la Banque Populaire du Sud.

EN BREF

Devenez client et profitez de conditions exclusives grâce au partenariat entre la Banque Populaire du Sud et votre association.

Points forts :

En tant que nouveau client de la Banque Populaire du Sud, nous vous proposons une Offre spéciale « Adhérents et bénévoles » à conditions préférentielles⁽¹⁾ :

50 € offerts dès l'ouverture d'un compte et la souscription d'une carte bancaire

+

50 € pour votre Association

EN DETAIL

Avec l'offre aux adhérents et bénévoles des Associations clientes à la Banque Populaire du Sud⁽¹⁾, vous bénéficiez de nombreux avantages !

50 € offerts dès l'ouverture d'un compte et la souscription d'une carte bancaire et **50 €** offerts à votre Association.

Pour la gestion de vos comptes

La Convention Affinéa⁽¹⁾ est une convention de relation sur mesure qui vous permet de bénéficier de produits et services bancaires essentiels à tarifs avantageux.

(1) Sous réserve d'acceptation par la Banque Populaire du Sud et après expiration du délai légal de rétractation. Conditions en vigueur au 01/10/2016, modifiables à tout moment.

(2) L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt et si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

(3) Les contrats Assur-BP Auto, Assur-BP Habitat et Assur-BP Moto / Assur-BP Cyclo sont des contrats d'Assurances BPCE IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

Pour financer vos projets⁽¹⁾

La possibilité de souscrire à un prêt de « Bienvenue »

Des conditions spécifiques sur notre gamme de prêts immobiliers⁽²⁾ dont 50 % de réduction sur les frais de dossier.

L'étude d'un éventuel rachat de crédit.

S'assurer au mieux

1 mois de cotisation offert à la souscription d'un contrat⁽³⁾ :

- Assur-BP Auto
- Et/ou Assur-BP Habitation
- Et/ou Assur-BP Moto/Assur-BP Cyclo

Votre Epargne

Pour optimiser votre épargne / vos investissements, nous vous offrons :

- Un bilan patrimonial
- La prise en charge des changements de domiciliation bancaire
- La mise en place d'avis de prélèvement dans les 6 premiers mois suivant l'ouverture du premier compte
- La gestion des comptes par Internet.

Comment bénéficiaire de l'Offre ?

En prenant contact avec la Banque Populaire du Sud. Cliquez [ici](#).

Notre conseil

Besoin de plus d'informations ?
Contactez-nous

(1) Sous réserve d'acceptation par la Banque Populaire du Sud et après expiration du délai légal de rétractation. Conditions en vigueur au 01/10 /2016, modifiables à tout moment.

(2) L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt et si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

(3) Les contrats Assur-BP Auto, Assur-BP Habitat et Assur-BP Moto / Assur-BP Cyclo sont des contrats d'Assurances BPCE IARD, entreprise régie par le Code des assurances.